

La région transcaucasienne de l'ex-Union soviétique a aussi reçu de l'aide humanitaire; les contributions versées atteignent près de 6 millions \$, dont la moitié pour les victimes des conflits en Géorgie.

Sécurité nucléaire

La création du Programme canadien de sécurité nucléaire a été annoncée en juin 1992. Le Canada y a affecté 30 millions \$ sur trois ans pour les activités tant bilatérales que multilatérales. Il participe aux côtés d'autres pays au travail fait pour améliorer la sécurité des réacteurs nucléaires de conception soviétique dans les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. La BERD s'est dotée d'un compte de sécurité nucléaire pour financer les projets ne faisant pas partie de programmes bilatéraux. Le Canada y a versé 7,5 millions \$.

Les fonds canadiens d'aide bilatérale seront dépensés dans trois secteurs : la sécurité nucléaire, l'aide à la réglementation et la gestion des services publics. Les principaux bénéficiaires sont la Russie, l'Ukraine et la Lituanie où se trouvent de vieux réacteurs de type RBMK de conception soviétique semblables aux réacteurs de Tchernobyl.

Aide multilatérale

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont établi des programmes d'investissement dans les pays de la région et ils leur offrent une aide économique et de l'assistance technique.

En plus de ses apports de capital aux programmes d'investissement des banques de développement, le Canada participe aux programmes multilatéraux d'aide économique et d'assistance technique en finançant des projets et des activités et en mettant son expertise à la disposition des intéressés. Les fonds de fiducie suivants ont été établis :

- À la BERD, le Fonds canadien de coopération technique permet à la Banque d'engager des consultants canadiens dans le cadre de ses projets. Le Canada a versé au fonds 2,4 millions \$ depuis sa création en décembre 1991.
- À la BIRD, le Fonds canadien de coopération technique créé en juin 1992 permet à la Banque d'engager des consultants canadiens dans le cadre de missions à court terme reliées à ses projets. Le Canada y a versé 3,4 millions \$.